

Thônes, le 28 février 2024

Mesdames, Messieurs,
Les Conseillers communautaires
de la Communauté de Communes
des Vallées de Thônes

Objet : Convocation au Conseil communautaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil communautaire du :

MARDI 5 MARS 2024 à 20h
au siège de la CCVT, salle du Conseil communautaire

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 30 janvier 2024

FINANCES

2. Budget principal – Occurrence fiscale pour les activités économiques
3. Refacturation des frais de fonctionnement du chenil intercommunal
4. Approbation de la convention de mise à disposition d'énergie en faveur de la salle gymnique de Thônes

RESSOURCES HUMAINES

5. Composition du Comité Social Territorial
6. Tableau des effectifs : mise à jour, suppressions et créations de postes
7. Approbation des conventions relatives au financement du poste mutualisé dédié à la gestion administrative et financière des ASA - AFP – SIPB

AMENAGEMENT LOCAL

8. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre des documents d'objectifs et à l'animation des sites Natura 2000 Les Aravis, Plateau de Beauregard et Massif de la Tournette pour les cas dérogatoires
9. Convention constitutive d'un groupement pour le renforcement de la démarche agroécologique de l'Alpage Ecole

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10. Approbation d'une convention transitoire relative aux aides à l'immobilier d'entreprises apportées au projet de la Coopérative agricole des producteurs de reblochons de la vallée de Thônes
11. Délégation par la commune d'Alex du droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone d'activité économique du Vernay

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

12. Décisions prises par Monsieur le Président au titre des articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

